



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 11/02/2021

ELECTIONS MUNICIPALES A THENAC LES 11 ET 18 AVRIL 2021

Par décision en date du 4 février 2021, le Conseil d'État a annulé les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 dans la commune de Thénac.

En application de l'article L.2121-35 du CGCT, le préfet de la Charente-Maritime, par arrêté du 8 février 2021, a institué une délégation spéciale installée ce jour. Elle est composée de trois membres :

M. Jean-Louis MONGET, président; Mme Josiane BADO et M. Jacques BOISSIERE.

Cette délégation est chargée des actes d'administration conservatoire et urgente de la commune. Elle assure la continuité des services publics de la commune et prépare le scrutin de manière impartiale. Les fonctions de la délégation spéciale expireront dès que le nouveau conseil municipal sera constitué.

A cette fin, des élections municipales seront organisées à Thénac les 11 et 18 avril prochains.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)